

Date de convocation
30 novembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt, le **07 décembre à 19 h 00**,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel Bertaux, Michel Morin, Jean-Michel Planson, Gérard
Lesage, Nicolas Bourgoïn, Émilie Dabin, Ludovic Thomas, Catherine Legendre,
Sylvain Bourgoïn, Élodie Dupond
Absente excusée : Joëlle Besson

Secrétaire de séance : Ludovic Thomas

BAIL ND-4GF-SAINT-DENIS-DE-PALIN - 00032968N2

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de BAIL de la société Orange, dont le siège social est situé à Paris, 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, représentée par Monsieur Pierre LANQUETOT en sa qualité de Directeur de l'Unité de Pilotage Réseau Ouest, 5 rue du moulin de la garde, 44331 Nantes, agissant au nom d'Orange.

La Société Orange, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, doit procéder pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques, notamment d'une antenne relais au lieu-dit Champs du Village 18130 Saint-Denis-de-Palin, références cadastrales Section ZN parcelle 04.

Le bail a pour objet la location d'un emplacement de 60 mètres carré environ pour l'installation d'une station relais, un support d'antenne, une antenne, des câbles et chemins de câbles, une armoire technique, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications.

Le bail est consenti pour une durée initiale de douze ans. Il sera renouvelé de plein droit par périodes successives de six ans sauf dénonciation par l'une des parties.

Le loyer annuel est fixé à **1500 euros** (mille cinq cents euros) payable à terme à échoir à chaque date anniversaire du bail sur présentation d'un avis de somme à payer établi par la Trésorerie de Bourges Municipale, receveur municipal de la commune de Saint-Denis-de-Palin.

De convention expresse entre les parties, le loyer sera augmenté annuellement de **1 %**. Cette révision interviendra de plein droit chaque année à la date anniversaire de prise d'effet du loyer sur la base du loyer de l'année précédente.

Les avis de sommes à payer porteront les références suivantes : **ND-4GF-ST-DENIS-DE-PALIN 00032968N2**
Ils seront établis au nom de : **Orange Gestion immobilière – Relation Bailleur**
5 rue du moulin de la garde BP 53149 44331 Nantes cedex 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce bail avec la société Orange et charge monsieur le maire de le signer.

Étude d'impact pluriannuel de 2020 à 2024 pour le projet touristique canal de Berry

Monsieur le Maire présente au conseil municipal :

- l'**analyse financière et fiscale prospective** produite par la Trésorerie de Bourges Municipale pour la période 2020 à 2024 pour le projet touristique canal de Berry, d'un montant de **833 288,00 euros HT** de travaux et **120 074,51 euros HT** de maîtrise d'œuvre,

- une **étude d'impact sur le fonctionnement à compter de l'exercice 2024**, faisant apparaître les dépenses et recettes liées à la réalisation de ce projet : **33 900 euros** en dépenses et **37 500 euros** en recettes (voir tableau ci-joint).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette étude d'impact pluriannuel et l'analyse financière et fiscale prospective.

Projet touristique canal de Berry

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les **approches budgétaires** réalisées par JM Ingénierie :

- pour la création de deux gîtes ruraux d'une capacité totale de 20 couchages, dans des maisons situées rue de l'Auron, acquises par la commune de Saint-Denis-de-Palin en mai 2018 ;
- pour la réouverture après rénovation et agrandissement du restaurant Le Palinois, d'une capacité de 40 couverts, sur le parcours du canal de Berry à vélo, pour les marcheurs et les cyclistes ;
- pour la rénovation de la salle polyvalente d'une capacité de 200 personnes pour les animations festives, culturelles, familiales pour des activités événementielles, des séminaires de PME et TPE grâce à des équipements multimédia, aux portes de Bourges PLUS, dans un cadre verdoyant, respectueux de l'environnement.

Bâtiments	Travaux	Prestations intellectuelles	Total hors taxe
Gîte 6 rue de l'Auron	107 680,00 €	13 735,18 €	121 415,18 €
Gîte 21 rue de l'Auron	118 420,00 €	14 805,91 €	133 225,91 €
Restaurant	267 650,00 €	46 183,42 €	313 833,42 €
Salle polyvalente	339 538,00 €	45 350,00 €	384 888,00 €
TOTAL	833 288,00 €	120 074,51 €	953 362,51 €

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Département du Cher	18,88 %	180 000,00 €
Région Centre	10,00 %	95 336,00 €
Etat - DETR/DSIL	40,00 %	381 345,00 €
Autre (SDE 18)	9,96 %	95 000,00 €
Total aides publiques sollicitées (78,84%)	78,84 %	751 681,00 €
Fonds propres	2,27 %	21 681,51 €
Emprunts	18,88 %	180 000,00 €
Total autofinancement (21,15%)	21,15 %	201 681,51 €
Total aides publiques et fonds propres	100,00 %	953 362,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour déposer les demandes de subventions et la réalisation de ces travaux.

Procédure de reprise administrative et juridique des concessions funéraires abandonnées au cimetière

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de Cimetières Collectivités Entreprise pour la procédure de reprise administrative et juridique comprenant 93 concessions pour un montant de 10044,00 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter l'engagement de cette procédure ultérieurement.

Isolation des logements communaux 2a et 2b rue des Varennes

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il serait possible de diminuer les déperditions de chaleur dans les logements communaux 2a et 2b rue des Varennes, lorsqu'ils seront vacants, en isolant la cage d'escalier. Un devis sera demandé à une entreprise qui a déjà effectué des travaux d'entretien dans ces logements.

Installation d'un paratonnerre sur le clocher de l'église

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un paratonnerre pour protéger le clocher de l'église est obligatoire pour le contrat d'assurance des bâtiments communaux. Il présente le devis de la Sarl CHOMEL – HEUR'TECH d'un montant de 7315 euros HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge monsieur le maire de passer commande.

Personne relais du contrat local de santé

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier du président du Pays Berry Saint-Amandois du 06 novembre 2020 pour proposer une personne relais du Contrat Local de Santé. Madame Emilie DABIN, déjà nommée référent ambroisie, accepte d'être également personne relais du contrat local de santé, animé par madame Véronique GALPIN.

Convention de groupement de commande pour le tourisme

Une convention de coopération entre les offices de tourisme du Berry Saint-Amandois a été signée entre les communautés de communes d'Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud, Coeur de France et du Dunois pour créer un image de marque cohérente et améliorer la communication du territoire à l'échelle de la destination Berry Saint-Amandois ; qualifier et mettre en production l'offre touristique du Berry Saint-Amandois ; améliorer l'accueil des clients en séjour, en vue de la réalisation d'un schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique.

Afin de définir les différentes actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, une étude de positionnement et d'image pour construire un destination touristique est nécessaire. Pour cela un groupement de commande est constitué afin de passer un marché public de prestations intellectuelles pour réaliser cette étude, en application des articles L.2113-6 et L.213-7 du Code de la commande publique.

Convention territoriale globale de services aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes le Dunois.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'acte d'engagement pour convention territoriale globale de services aux familles entre la communauté de communes le Dunois et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Chacun des maires des communes membres de la communauté de communes le Dunois sera invité à le signer. Cet acte d'engagement est reporté au 1^{er} juillet 2021.

Rapports d'activité de l'épicerie sociale et de la restauration à domicile de Dun-sur-Auron et environs

Monsieur le maire présente au conseil municipal les rapports des services d'épicerie sociale et de restauration à domicile de Dun-sur-Auron et environ pour l'année 2019.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 07 décembre 2020

BERTAUX Jean-Michel	MORIN Michel	PLANSON Jean-Michel
LESAGE Gérard	BOURGOIN Nicolas	DABIN Emilie
THOMAS Ludovic	LEGENDRE Catherine	BOURGOIN Sylvain
BESSION Joëlle	DUPOND Elodie	